

Remplir un formulaire par enfant.
Retourner le plus tôt possible au secrétariat de l'école.

INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉLÈVE

Nom de l'enfant : _____ Groupe : _____ Édifice : Fatima Crevier

Nombre de frère(s) ou sœur(s) fréquentant l'école de Ramezay : _____

Nombre de frère(s) ou sœur(s) fréquentant une autre école primaire du CSSDHR : _____

Nom des frères ou sœurs :

_____ Groupe : _____ École : _____

_____ Groupe : _____ École : _____

_____ Groupe : _____ École : _____

INSCRIPTION

► **Cochez la situation qui s'applique à votre cas (une seule case à cocher).**

Mon enfant dînera toujours à la maison le midi. Il ne reviendra sur la cour d'école qu'à compter de 12h40 Fatima, 12H45 Crevier.

Mon enfant dînera à l'école. Je souhaite l'inscrire au service de surveillance à l'heure du midi :
Les tarifs sont ceux de 2020-2021, ils pourraient changer pour 2021-2022.

Temps plein (4 à 5 jours) – 178,00\$

Temps partiel (1 à 3 jours) – 106,00\$

Garde partagée – Une semaine sur deux – Temps plein (4 à 5 jours) – 89,00\$

Garde partagée – Une semaine sur deux – Temps partiel (1 à 3 jours) – 53,00\$

Note :

Le 3^e enfant et plus étant gratuits, ceux-ci ne feront pas l'objet d'une facturation.

Mon enfant dîne à l'occasion à l'école, il est plus avantageux pour nous de payer à la journée, **soit 4,00 \$ par dîner.**

PAIEMENT

Les frais de surveillance à l'heure du midi sont payables en 2 versements égaux.

Échéance du 1^{er} versement : novembre 2021

Échéance du 2^e versement : février 2022

L'école se réserve le droit de mettre fin au service pour non-paiement des frais.

ANNULATION

Un préavis de 2 semaines est requis pour mettre fin au service. Un crédit correspondant à 1/10 du tarif sera appliqué à compter de la fin du préavis pour chaque mois complet de non-fréquentation. Si le crédit est de moins de 10\$, aucun ajustement ne sera effectué.

Signature du payeur
(Mère, père, tuteur)

Nom en lettres moulées

Date de l'inscription

Numéro d'assurance sociale à qui le reçu d'impôt sera émis : _____

Merci de privilégier le paiement électronique.